



**AMAP Ménéil'sème
« CONTRAT D'ENGAGEMENT – TISANES BIO – JANVIER 2019 »**

établi entre :

Fabien JOUAN, Le Mas de Jammes, 12260 Villeneuve
ET

Adhérent(e)

Nom et prénom :
Adresse :
Téléphone (s) :
E-mail :

Les parties s'engagent à respecter les engagements définis dans la Charte des AMAP tels que portés par Le Réseau des AMAP Ile-de-France, les statuts et le règlement intérieur de l'AMAP Ménéil'sème, en particulier :

Engagements de l'adhérent(e)

- **Payer les produits à l'avance par chèque.** Les chèques sont libellés au nom du producteur ou de son entreprise, et sont remis au début du contrat au référent ou au groupe de référence du produit qui se charge ensuite de les transmettre au producteur.
- S'acquitter d'une **cotisation annuelle de 10 € à l'AMAP Ménéil'sème.**
- **Participer à la vie de l'AMAP en prenant en charge une tâche** (permanence, visite de la ferme, photocopie, réunion, ...) qui sera confiée à la prise du contrat. J'accepte la tâche suivante :
- Venir avec un **sac** pour récupérer les produits.
- **Emarger** sur la liste après avoir récupéré ses produits.
- Accepter la totalité des produits du paysan en AMAP. Lorsqu'un adhérent ne souhaite pas consommer certains produits, il peut les laisser sur le lieu de la distribution. Il n'y aura cependant aucun remboursement ni compensation.

Engagements du paysan en AMAP

- Produire selon les méthodes de **l'agriculture biologique** et répondre aux critères de la **Charte des AMAP.**
- Pratiquer la **transparence** sur ses conditions de production et tout changement impactant sa situation et les termes du présent contrat (tarifs, commandes, produits, livraison, ...). Aviser l'AMAP en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité (climat, maladie, etc.).
- Les tarifs doivent être en cohérence avec les prix de production (incluant investissement, salaire, etc.).
- Assurer lui-même les livraisons ou venir au moins une fois dans l'année rencontrer les adhérents de l'AMAP et se tenir à leur disposition pour toutes questions éventuelles.
- Organiser **une visite guidée annuelle** des adhérents à la ferme ou sur le lieu de production afin de leur exposer les modes de production.
- Livrer les **produits en bon état** au jour dit sur le lieu et à l'heure dite selon un planning de production préétabli pour l'année.

Dans le cas où le présent contrat ne serait pas respecté, le collectif de l'AMAP sera en droit de prendre les décisions qui s'imposent.

Contrat pour la livraison du jeudi 24 janvier 2019

Chèques à l'ordre de Fabien Jouan

Nom du payeur :

Numéro du chèque : Montant du chèque :

Les adhérents reconnaissent que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. Ils acceptent d'assumer ces risques, sachant toutefois qu'ils recevront leur juste part de la récolte de la saison et bénéficieront à l'occasion de l'abondance d'une récolte ultérieure.

Sauf décision contraire, prise en concertation entre les adhérents de l'AMAP Ménéil'Sème et le paysan en AMAP, les distributions auront lieu au Centre social Caf d'Annam, 4 rue d'Annam, 75020 Paris le Jeudi entre 18h30 et 20h.

L'adhérent(e) (date et signature)

Le paysan en AMAP (date et signature)

Dans la mesure du possible et pour plus de facilité pour le gestionnaire du contrat et pour le producteur, il est demandé à l'adhérent de **passer sa commande sur le site cagette.net**.

Si cela s'avère impossible, alors le tableau ci-dessous peut être rempli.

Nom du produit	Prix TTC unitaire (€)	Quantité contenue dans le sachet (en grammes)	Quantité de sachets commandés	Montant total
achillée	4,2	30		
aubépine	4,2	20		
aunée racines 2017	4,2	50		
cassis feuilles	3,6	20		
framboisier feuilles	3,2	20		
frêne	4	20		
guimauve feuille	3,6	20		
guimauve fleurs	4,6	20		
lavande	4,6	30		
mauve	4,6	15		
mélisse	3,6	20		
millepertuis	4,2	25		
noisetier	3,6	20		
noyer	3,6	20		
origan	4,2	30		
ortie	3,2	20		
prêle	3,6	25		
reine des prés	4,2	35		
romarin	5,2	50		
ronce	3,6	20		
rose Provins	5,2	25		
sauge officinale	4,2	30		
sureau	3,2	20		
thym	3,2	25		
tilleul	4,2	25		
vigne rouge	3,6	20		
Tisane relaxante "Infu'zen"	5	25		
Tisane du soir "Infu'soir"	5	25		
Tisane digestive "Infu'transit"	5	30		
Tisane rhumatismes "Infu'souplesse"	5,1	30		
Tisane jambes lourdes "Infu'circule"	4,8	25		
Tisane circulatoire "Infu'hiver"	5,1	35		
Total				